UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'UIT X.735 Corrigendum 1 (03/2001)

SÉRIE X: RÉSEAUX DE DONNÉES ET COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS Gestion OSI – Fonctions de gestion et fonctions ODMA

Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Gestion-systèmes: fonction de commande des registres de consignation

Corrigendum technique 1

Recommandation UIT-T X.735 (1992) - Corrigendum 1

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE X RÉSEAUX DE DONNÉES ET COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

RÉSEAUX PUBLICS DE DONNÉES	
Services et fonctionnalités	X.1-X.19
Interfaces	X.20–X.49
Transmission, signalisation et commutation	X.50–X.89
Aspects réseau	X.90–X.149
Maintenance	X.150–X.179 X.150–X.179
Dispositions administratives	X.130–X.179 X.180–X.199
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS	A.180-A.199
Modèle et notation	X.200-X.209
Définitions des services	X.210–X.219
Spécifications des protocoles en mode connexion	X.220–X.229
Spécifications des protocoles en mode sans connexion	X.230–X.239
Formulaires PICS	X.240–X.259
Identification des protocoles	X.260–X.269
Protocoles de sécurité	X.270–X.279
Objets gérés des couches	X.280-X.289
Tests de conformité	X.290–X.299
INTERFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX	
Généralités	X.300-X.349
Systèmes de transmission de données par satellite	X.350-X.369
Réseaux à protocole Internet	X.370-X.399
SYSTÈMES DE MESSAGERIE	X.400-X.499
ANNUAIRE	X.500-X.599
RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS SYSTÈMES	
Réseautage	X.600-X.629
Efficacité	X.630-X.639
Qualité de service	X.640-X.649
Dénomination, adressage et enregistrement	X.650-X.679
Notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1)	X.680-X.699
GESTION OSI	
Cadre général et architecture de la gestion-systèmes	X.700-X.709
Service et protocole de communication de gestion	X.710-X.719
Structure de l'information de gestion	X.720–X.729
Fonctions de gestion et fonctions ODMA	X.730–X.799
SÉCURITÉ	X.800–X.849
APPLICATIONS OSI	11.000 12.019
Engagement, concomitance et rétablissement	X.850-X.859
Traitement transactionnel	X.860–X.879
Opérations distantes	X.880–X.899
TRAITEMENT RÉPARTI OUVERT	X.900–X.999
TRAITEMENT RELARTIOUVERT	A.700-A.777

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

NORME INTERNATIONALE ISO/CEI 10164-6 RECOMMANDATION UIT-T X.735

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS – GESTION-SYSTÈMES: FONCTION DE COMMANDE DES REGISTRES DE CONSIGNATION

CORRIGENDUM TECHNIQUE 1

Résumé

Le présent corrigendum porte sur les paragraphes 8.1.1.1.6, 8.1.1.1.5 et 8.1.1.5.

Source

Le Corrigendum 1 de la Recommandation X.735 de l'UIT-T, élaboré par la Commission d'études 4 (2001-2004) de l'UIT-T, a été approuvé le 1er mars 2001. Un texte identique est publié comme Corrigendum technique 1 de la Norme Internationale ISO/CEI 10164-6.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2002

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1)	Paragraphe 8.1.1.1.5 "Action sur registre plein"	1
2)	Paragraphe 8.1.1.1.6 "Statut de disponibilité"	1
3)	Paragraphe 8 1 1 5 "Fonctionnement normal des registres de consignation"	1

NORME INTERNATIONALE RECOMMANDATION UIT-T

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS – GESTION-SYSTÈMES: FONCTION DE COMMANDE DES REGISTRES DE CONSIGNATION

CORRIGENDUM TECHNIQUE 1

1) Paragraphe 8.1.1.1.5 "Action sur registre plein"

Ajouter ce qui suit à la fin du paragraphe:

Lorsque la taille maximale d'un registre de consignation est atteinte, le statut de disponibilité sera modifié pour indiquer la condition registre plein. Si l'action sur registre plein est paramétrée sur "arrêt", aucun nouvel enregistrement dans le registre ne sera ajouté et les informations seront perdues. Lorsque des informations seront supprimées, le registre ne sera plus en condition registre plein et de nouveaux enregistrements pourront être ajoutés. Si l'action sur registre plein est paramétrée sur "bouclage", les nouveaux enregistrements seront ajoutés par écrasement des enregistrements les plus anciens contenus dans le registre de consignation. Lorsque des enregistrements seront supprimés, le registre ne sera plus en condition registre de consignation plein et les nouveaux enregistrements ne supposeront plus l'écrasement d'anciens enregistrements contenus dans le registre.

2) Paragraphe 8.1.1.1.6 "Statut de disponibilité"

Remplacer la seconde phrase:

Il peut indiquer une condition registre plein, signifiant qu'il est possible d'extraire des informations du registre de consignation mais non d'y introduire de nouveaux enregistrements.

par ce qui suit:

Il peut indiquer une condition registre plein. Dans ce cas, il reste possible d'extraire des informations du registre de consignation. Si des enregistrements sont supprimés du registre, la valeur "registre de consignation plein" est retirée du statut de disponibilité soit en mode arrêt, soit en mode bouclage.

NOTE – Lorsque le comportement de bouclage est spécifié pour le registre de consignation, la valeur "registre de consignation plein" implique qu'aucun nouvel enregistrement ne peut être introduit. Si c'est le comportement de bouclage qui est spécifié, la valeur indiquée reste la valeur "registre de consignation plein", même si les enregistrements ultérieurs seront ajoutés par écrasement de données existantes. Le mode bouclage combiné à la condition registre de consignation plein indique donc que les anciens enregistrements seront perdus au fur et à mesure de l'écrasement des données."

3) Paragraphe 8.1.1.5 "Fonctionnement normal des registres de consignation"

Ajouter la Note ci-après à la fin du paragraphe:

NOTE – Un registre en bouclage peut être considéré comme un tampon circulaire. La marge entre le seuil le plus élevé d'alarme de capacité et 100% peut être considérée comme un facteur de sécurité, prévu pour donner aux utilisateurs du registre le temps d'extraire des enregistrements sur réception d'une alarme de capacité, avant que les enregistrements qui ont été entrés dans le registre après la dernière alarme de capacité ne soient écrasés. Mettre le compteur masqué sur zéro à chaque fois que le seuil le plus élevé est atteint garantit qu'une alarme de capacité sera générée à chaque fois que la même fraction de la capacité du registre est inscrite dans le registre, et en conséquence que le même facteur de sécurité sera maintenu. En d'autres termes, à chaque fois qu'un pourcentage déterminé de la capacité du registre de consignation est enregistré dans le registre en bouclage, une alarme de capacité est émise.

	SERIES DES RECOMMANDATIONS UIT-I
Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, circuits téléphoniques, télégraphie, télécopie et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication